

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif

Exercice 2023



RPQS Service Assainissement – Année 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	<u>Caractérisation technique du service</u>	5
1.1.	<i>Présentation du territoire desservi</i>	5
1.2.	<i>Mode de gestion du service</i>	6
1.3.	<i>Estimation de la population desservie (D201.0)</i>	6
1.4.	<i>Nombre d'abonnés</i>	7
1.5.	<i>Volumes facturés</i>	8
1.6.	<i>Détail des imports et exports d'effluents</i>	9
1.7.	<i>Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)</i>	9
1.8.	<i>Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert</i>	9
1.9.	<i>Ouvrages d'épuration des eaux usées</i>	10
1.10.	<i>Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)</i>	36
1.10.1.	<i>Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration</i>	36
1.10.2.	<i>Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration</i>	37
2.	<u>Tarifification de l'assainissement et recettes du service</u>	38
2.1.	<i>Modalités de tarification</i>	38
2.2.	<i>Facture d'assainissement type (D204.0)</i>	39
2.3.	<i>Recettes</i>	41
3.	<u>Indicateurs de performance</u>	42
3.1.	<i>Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)</i>	42
3.2.	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)</i>	42
3.3.	<i>Conformité de la collecte des effluents (P203.3)</i>	44
3.4.	<i>Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)</i>	45
3.5.	<i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)</i>	46
3.6.	<i>Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)</i>	47
3.7.	<i>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)</i>	48
3.8.	<i>Points noirs du réseau de collecte (P252.2)</i>	48
3.9.	<i>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)</i>	49
3.10.	<i>Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)</i>	49
3.11.	<i>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)</i>	51

3.12.	<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)</i>	52
3.13.	<i>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)</i>	53
3.14.	<i>Taux de réclamations (P258.1)</i>	53
4.	<u>Financement des investissements</u>	54
4.1.	<i>Montants financiers</i>	54
4.2.	<i>Etat de la dette du service</i>	54
4.3.	<i>Amortissements</i>	54
4.4.	<i>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux</i>	55
4.5.	<i>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice</i>	55
5.	<u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	56
5.1.	<i>Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)</i>	56
5.2.	<i>Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)</i>	56
6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	57

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- **Compétences liées au service** :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Clairefontaine-en-Yvelines (depuis le 01/01/2022), Corbreuse (depuis le 01/01/2023), Garancières-en-Beauce, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non¹
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation² : Non

¹ Non applicable au SEASY (EPCI < 50.000 habitants, sans communes de plus de 10.000 habitants)

² Approbation en assemblée délibérante des conseils municipaux selon communes (entre le 26/01/2000 et le 13/12/2012)

Le zonage de l'assainissement collectif a été approuvé par le SEASY le 23/06/2021 pour les communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp.

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation¹ : 01/06/2016. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 824** habitants au 31/12/2023 (18 061 au 31/12/2022).

¹ Approbation en assemblée délibérante du SEASY

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 450** abonnés au 31/12/2023 (7 769 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par système d'assainissement et commune est la suivante :

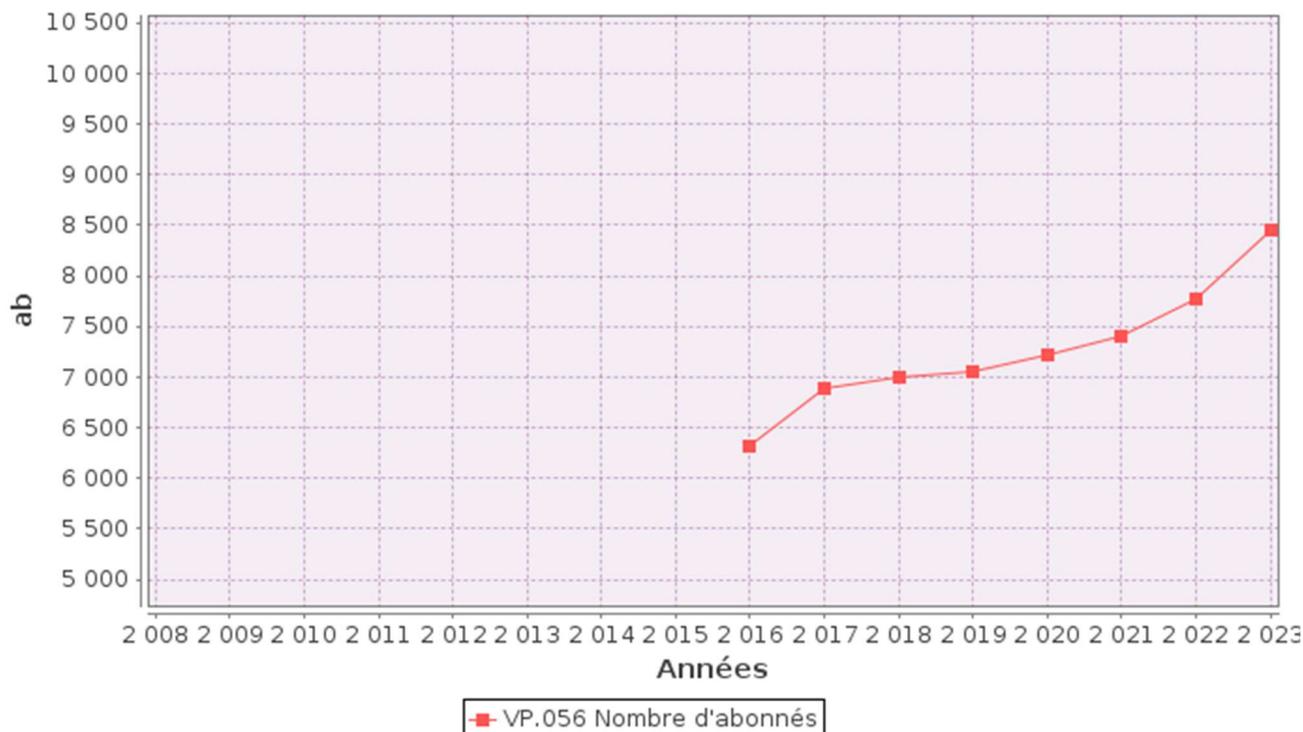
Code	COMMUNE	Nombre d'abonnés				
		Système d'Assainissement	Total 2022	domestiques au 31/12/2023	non domestiques au 31/12/2023	Total 2023
AP	Allainville-aux-Bois, Paray-Douaville	Allainville/Paray	135	143		143
BN	Boinville-le-Gaillard	Le Bréau	47	53		53
BO	Sonchamp	Boutareine	78	77		77
BT	Boinville-le-Gaillard	Bretonville	198	197		197
CB	La-Celle-les-Bordes	La Celle-les Bordes	349	293		293
CY	Clairefontaine-en-Yvelines	Clairefontaine-en-Yvelines	287	352		352
CO	Corbreuse	Corbreuse	-	639		639
CR	Prunay-en-Yvelines	Craches	82	82		82
EG	Orcemont	Etang Guillemet	11	11		11
EP	Orcemont	Epinaye	34	34		34
GA	Garancières-en-Beauce	Garancière	113	115		115
GR	Sonchamp	Greffiers	127	128		128
HU	Sonchamp	La Hunière	151	146		146
MG	Ablis	Mainguérin	115	117		117
MP	La-Celle-les-Bordes	Maupas	10	10		10
OC	Orcemont	Orcemont	279	288		288
OH	Orphin	Orphin	322	321	1	321
OV	Orsonville	Orsonville	133	134		134
PL	Longvilliers	Le Petit Plessis	61	61		61
PR	Prunay-en-Yvelines	Prunay	269	275		275
PT	Ponthévrard	Ponthévrard	256	254		254
RL	Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers	Rochefort-Longvilliers	458	457		457
RO	Orcemont	Les Rôtis	24	24		24
SC	Sonchamp	Sonchamp	299	302		302
SR	Garancières-en-Beauce	Sermonville	6	6		6
SY	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	2492	2497		2497
VG	Ablis	Vignes Ablis	1433	1434		1434
		TOTAL	7769	8450	1	8451

Soit une augmentation de 8,8% de la population entre 2022 et 2023.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 8 457.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,76 abonnés/km) au 31/12/2023 (53,10 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,35 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,32 habitants/abonné au 31/12/2022).



1.5. Volumes facturés



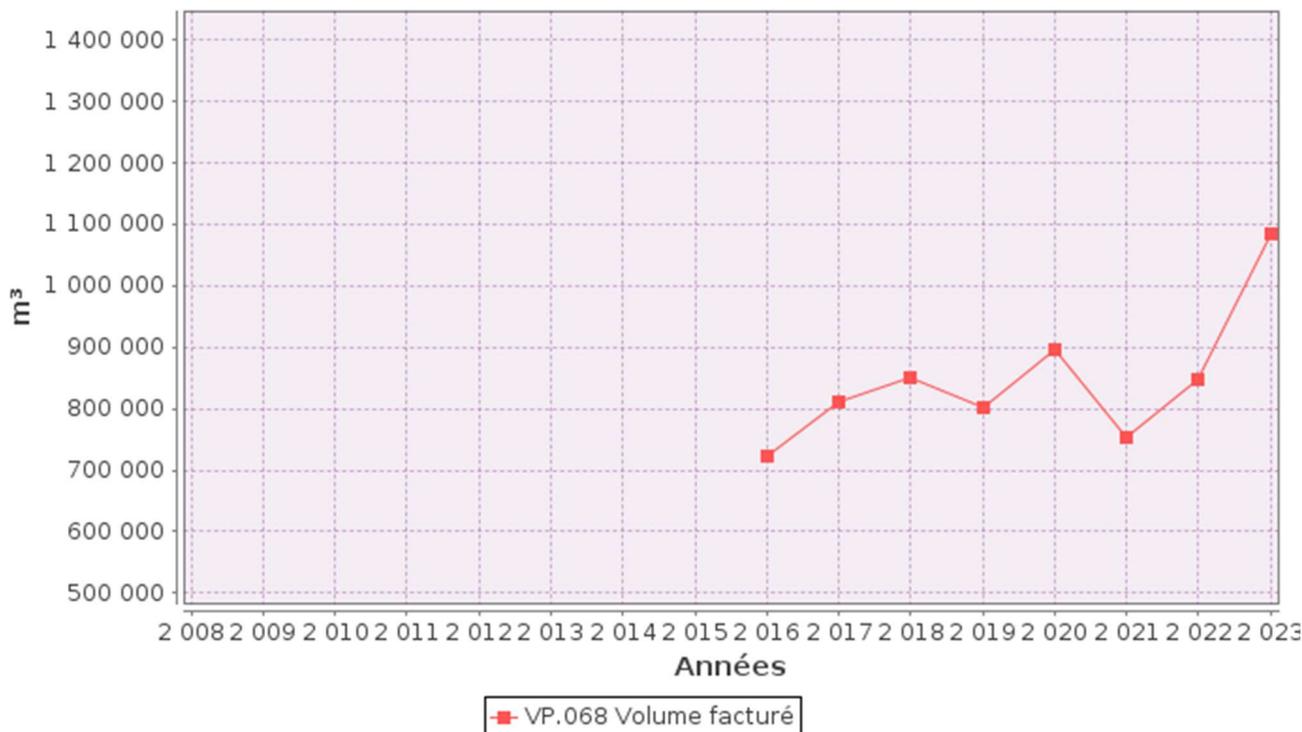
Les volumes facturés durant les derniers exercices sont les suivants :

	Volumes 2017 en m3	Volumes 2018 en m3	Volumes 2019 en m3	Volumes 2020 en m3	Volumes 2021 en m3	Volumes 2022 en m3	Volumes 2023 en m3	Variation en % 2022/2023
Abonnés domestiques ¹	748 727	820 577	762 561	853 151	729 068	809 651	1 079 783	+33 %
Abonnés non domestiques	61 319	29 000	40 154	43 443	24 337 ²	37 008 ³	5 528	-85 %
Total des volumes facturés aux abonnés	810 046	849 577	802 715	896 594	753 405	846 659	1 085 311	+ 28,2 %

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

² La diminution des volumes est visible pour les 2 industriels Rambol et Guerlain, certainement due à la période de pandémie liée au COVID

³ Les volumes ont augmenté malgré la fermeture de Rambol en avril 2022, notamment du fait du rattrapage de facture pour cette usine.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1** au 31/12/2023 (1 au 31/12/2022).

La société concernée est : GUERLAIN à Orphin.
La société RAMBOL a fermé en avril 2022.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **21,3** km de réseau unitaire hors branchements,
 - **133** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de **154,30** km au 31/12/2023 (**146,30** km au 31/12/2022).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 26¹ Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Allainville Code Sandre de la station : 037800901000

Caractéristiques générales												
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service		01/01/2012										
Commune d'implantation		Allainville (78009)										
Lieu-dit		RN191 – Lagune Saint-Marc										
Capacité nominale STEU en EH ²		500										
Nombre d'abonnés raccordés		143										
Nombre d'habitants raccordés		293										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80 m ³ /j (niveau local) – 49,00 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/08/2009 (Dossier Loi sur l'Eau)										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol								
		Nom du milieu récepteur		Nappe de Beauce - lagune de la station								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		70			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage												
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
06/2023	OUI	6,42	97,1	37	93,6	4	98,3	9,26	87,8	5,8	47,3	
Moy annuelle	OUI	6,42	97,1	37	93,6	4	98,3	9,26	87,8	5,8	47,3	

¹ Hors stations de Bouc-Etourdi, exploitée par le SORP (Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle), et de Sermonville, Microstep d'une charge < à 10 EH

² EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : SONCHAMP - Boutareine
Code Sandre de la station : 037860103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		RD 936, hameau de Boutareine									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		77									
Nombre d'habitants raccordés		165									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 51,98 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		15/03/2001 (arrêté)							
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		27/10/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
NGL		70		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		71					
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2023	OUI	6,12	98	30,6	95,6	12,8	96,4	8,87	90,8	5,23	62,1
Moy annuelle	OUI	6,12	98	30,6	95,6	12,8	96,4	8,87	90,8	5,23	62,1

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : Station d'épuration Boinville – Le Bréau
Code Sandre de la station : 037807101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Impasse du Puits – Hameau Le Bréau sans Nappe									
Capacité nominale STEU en EH ¹		120									
Nombre d'abonnés raccordés		53									
Nombre d'habitants raccordés		129									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		58,68 m ³ /j (niveau local) – 58,68 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Patineau - sources de l'Orge, via collecteur agricole							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2019	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78
Moy annuelle	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : Station d'épuration de Boinville – Bretonville
Code Sandre de la station : 037807103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Rue du Château d'Eau – Hameau de Bretonville									
Capacité nominale STEU en EH ¹		400									
Nombre d'abonnés raccordés		197									
Nombre d'habitants raccordés		479									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80,31 m ³ /j (niveau local) – 58,24 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray, via collecteur agricole et le ru de Gourville							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2023	OUI	6,08	97,2	25,5	94,9	9	96,3	13,7	73,9	2,5	83,3
Moy annuelle	OUI	6,08	97,2	25,5	94,9	9	96,3	13,7	73,9	2,5	83,3

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg
Code Sandre de la station : 037812501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		La Celle-les-Bordes (78125)									
Lieu-dit		Chambernoux									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		352									
Nombre d'habitants raccordés		798									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200 m ³ / j (niveau local) – 205,75 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 14/08/2014 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Aulne									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		18		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		7		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1.16		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2023	OUI	5,78	98,16	31	95,97	8	97,96	8	92,75	0,9	93,48
07/2023	OUI	5,3	97,78	28,3	95,6	6	98,68	9,4	90,39	1	91,36
Moy annuelle	OUI	5,63	98	29,6	95,8	6,95	98,3	8,74	91,6	0,953	92,4

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : Station d'épuration de Clairefontaine-en-Yvelines

Code Sandre de la station : 037816401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Clairefontaine-en-Yvelines (78164)									
Lieu-dit		Sente de l'Essart									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1300									
Nombre d'abonnés raccordés		293									
Nombre d'habitants raccordés		727									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		336 m ³ / j (niveau local) – 336 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		Arrêté 28/07/1995							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		(Dossier Loi sur l'Eau déposé en 2023)							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rabette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		4		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2023	OUI	4,38	98	20,4	98	2	99	7,82	92	0,13	99
12/2023	OUI	2,17	99	24,7	99	4	99	3,11	97	0,31	97
Moy annuelle	OUI	2,98	98,7	23,1	96,5	3,27	99,1	4,84	94,3	0,244	98,1

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°7 : Station d'épuration de Corbreuse
Code Sandre de la station : 039117501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée									
Date de mise en service		01/01/1973									
Commune d'implantation		Corbreuse (91410)									
Lieu-dit		Cr n°24									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1091									
Nombre d'abonnés raccordés		639									
Nombre d'habitants raccordés		1788									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		277 m ³ / j (niveau local)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du Arrêté 24/03/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur Ru de la Garancières									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2023	OUI	5	98,54	52	94,88	7	97,74	16,72	86,98	10,1	21,76
06/2023	OUI	3	99,08	48	96,54	8	98,62	20,46	87,19	5,4	69,24
Moy annuelle	OUI	4	98,8	50	95,83	7,5	98,31	18,59	87,09	7,75	48,89

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°8 : Station d'épuration de Prunay – Craches
Code Sandre de la station : 037850602000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée moyenne charge									
Date de mise en service		01/01/2013									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue de la Libération – Hameau de Craches									
Capacité nominale STEU en EH ¹		150									
Nombre d'abonnés raccordés		82									
Nombre d'habitants raccordés		165									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		66.92 m ³ /j (niveau local) – 66.92 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray, via collecteur agricole et le ravin des Bois de Prunay							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2019	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60
Moy annuelle	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°9 : Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet
Code Sandre de la station : 037846403000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes									
Date de mise en service		2014									
Commune d'implantation		Orcemont (78125)									
Lieu-dit		Etang Guillemet – RD150									
Capacité nominale STEU en EH ¹		100									
Nombre d'abonnés raccordés		11									
Nombre d'habitants raccordés		28									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		18 m ³ /j (niveau local) – 7,60 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76
Moy annuelle	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°10 : Station d'épuration d'Orcemont – Epinaye
Code Sandre de la station : 037846402000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantés de Macrophytes								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			Orcemont (78125)								
Lieu-dit			Chemin des Nones – CR29								
Capacité nominale STEU en EH ¹			110								
Nombre d'abonnés raccordés			34								
Nombre d'habitants raccordés			87								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			21,09 m ³ /j (niveau local) – 21,09 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Drouette, via collecteur agricole					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						90	
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						85	
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						90	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						85	
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16
Moy annuelle	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°11 : Station d'épuration de Garancières-en-Beauce
Code Sandre de la station : 032816901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes + Lagunage									
Date de mise en service		2012									
Commune d'implantation		Garancières-en-Beauce (28700)									
Lieu-dit		Rue du Gault									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		115									
Nombre d'habitants raccordés		213									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52,5 m ³ /j (niveau local) – 42 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 10/12/2010 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Infiltration dans le sol Nom du milieu récepteur Nappe de Beauce									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
02/2023	OUI	4,43	97,9	41	92	7	97,7	6,72	93,1	3,61	74,2
Moy annuelle	OUI	4,43	97,9	41	92	7	97,7	6,72	93,1	3,61	74,2

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°12 : Station d'épuration de Sonchamp-Greffiers
Code Sandre de la station : 037860102000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue de la Droue – RN10/RD 936									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		128									
Nombre d'habitants raccordés		275									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200 m ³ /j (niveau local) – 194.8 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		29/06/1973 (arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
08/2023	OUI	5,09	97	21	95	3	98,6	14,5	84,5	5,3	62,1
Moy annuelle	OUI	5,09	97	21	95	3	98,6	14,5	84,5	5,3	62,1

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°13 : SONCHAMP - La Hunière
Code Sandre de la station : 037860104000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Chênes Secs – hameau La Hunière									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		146									
Nombre d'habitants raccordés		314									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 47 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date Selon arrêté national du 21/07/2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/2023	OUI	5,47	97,8	43	92,5	8	97,8	5,29	94,2	6,4	50,8
Moy annuelle	OUI	5,47	97,8	43	92,5	8	97,8	5,29	94,2	6,4	50,8

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°14 : Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin
Code Sandre de la station : 037800302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Chemin de l'Orme Aigu – Chemin des Layons – Hameau de Mainguérin									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		117									
Nombre d'habitants raccordés		275									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 22 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 16/01/1978 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur Le Perray									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/2019	OUI	8.9	94	25	94	8	92	7.3	92	4.3	60
03/2019	OUI	4.9	97	29	93	11	90	10.4	92	6.5	36
Moy annuelle	OUI	6.9	96	27	93	9.5	91	8.9	92	5.4	48

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°15 : Station d'épuration de la Celle-Les-Bordes – Maupas
Code Sandre de la station : 037812502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Microstep									
Date de mise en service		1987									
Commune d'implantation		La-Celle-les-Bordes (78720)									
Lieu-dit		Route de Saint-Robert – Hameau Le Maupas									
Capacité nominale STEU en EH ¹		50									
Nombre d'abonnés raccordés		10									
Nombre d'habitants raccordés		23									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		10 m ³ /j (niveau local) – 3 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 07/04/2017 (Porté à Connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Aulne, via collecteur agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		40		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
06/2019	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72
Moy annuelle	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°16 : Station d'épuration d'Orcemont
Code Sandre de la station : 037846401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1990									
Commune d'implantation		Orcemont (78464)									
Lieu-dit		CR39									
Capacité nominale STEU en EH ¹		900									
Nombre d'abonnés raccordés		288									
Nombre d'habitants raccordés		734									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		480 m ³ / j (niveau local) – 480 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 26/09/1989 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
04/2023	OUI	18,65	91	65,9	89	9	97	9,2	90	4,6	69
08/2023	OUI	7,07	98	46	94	6	98	8,97	91	4,9	69
Moy annuelle	OUI	13,2	94,6	56,6	91,4	7,6	97,4	9,09	90,8	4,74	69,4

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°17 : Station d'épuration d'Orphin
Code Sandre de la station : 037847001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1995									
Commune d'implantation		Orphin (78470)									
Lieu-dit		Le Haut Orphin – Rue de la Drouette									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		321									
Nombre d'habitants raccordés		750									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ / j (niveau local) – 300 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/05/1994 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2023	OUI	6,26	98,5	25	97,3	4	99,1	15,8	81,3	0,98	94,6
Moy annuelle	OUI	6,26	98,5	25	97,3	4	99,1	15,8	81,3	0,98	94,6

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°18 : Station d'épuration d'Orsonville
Code Sandre de la station : 037847201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1973									
Commune d'implantation		Orsonville (78472)									
Lieu-dit		Grande Rue – Les Grandes Mares									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		134									
Nombre d'habitants raccordés		301									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52 m ³ /j (niveau local) – 37,82 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Les Grandes Mares / Nappe de Beauce							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
04/2023	OUI	14,9	91,4	49,8	89,1	15	92,2	9,57	86,9	3,8	68,3
Moy annuelle	OUI	14,9	91,4	49,8	89,1	15	92,2	9,57	86,9	3,8	68,3

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°19 : Station d'épuration de Longvilliers – Petit Plessis
Code Sandre de la station : 037834902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1981									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Hameau Le Petit Plessis									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		61									
Nombre d'habitants raccordés		122									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m3/j (niveau local) – 18 m3/j (niveau national, percentile 95 pour 2022)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/10/1980 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2019	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61
Moy annuelle	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°20 : Station d'épuration de Prunay-bourg
Code Sandre de la station : 037850601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue d'Andret									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		275									
Nombre d'habitants raccordés		553									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200 m ³ /j (niveau local) – 150 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/12/2022									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Le Perray									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
10/2023	OUI	5,15	97,7	35,1	95	7	97,3	7,13	90,8	1,04	92,6
Moy annuelle	OUI	5,15	97,7	35,1	95	7	97,3	7,13	90,8	1,04	92,6

L'unité de déphosphatation installée sur la station en 2021 permet d'atteindre en 2022 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°21 : Station d'épuration de Ponthévrard
Code Sandre de la station : 037849901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ponthévrard (78499)									
Lieu-dit		Résidence Valbois									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		254									
Nombre d'habitants raccordés		667									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ /j (niveau local) – 147,53 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/07/1995 (Arrêté) DLE déposé en 2023									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Gironde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		4		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2023	OUI	5,14	98,3	35,6	94,9	7	97,4	8,84	91,1	1,5	89,3
10/2023	OUI	4,63	98,8	31,9	96	6	98,6	16,23	83,6	1	93,3
Moy annuelle 2023	OUI	4,8	98,5	33,1	95,5	6,33	98	13,8	88,2	1,16	91,3

L'unité de déphosphatation installée sur la station en fin d'année 2020 permet d'atteindre depuis 2021 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°22 : Station d'épuration de Rochefort – Longvilliers
Code Sandre de la station : 037834903000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1993									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Route de La Bête									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		457									
Nombre d'habitants raccordés		966									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		600 m ³ /j (niveau local) – 263 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/07/2022 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Rabette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				95			
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1,9 (1,7 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2023	OUI	4,64	98	31,2	93	4	99	7,76	93	0,72	94
11/2023	OUI	4,7	98	25,9	96	4	99	11,26	88	0,76	94
Moy annuelle	OUI	4,68	98,1	27,8	94,5	4	98,7	9,98	90,9	0,745	94,3

Le hameau de la Bête à Longvilliers a été raccordé sur cette station d'épuration fin 2020.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°23 : Station d'épuration d'Orcemont – Les Rôtis
Code Sandre de la station : 037846404000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes									
Date de mise en service		2015									
Commune d'implantation		Orcemont (78125)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ¹		75									
Nombre d'abonnés raccordés		24									
Nombre d'habitants raccordés		61									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		9,80 m ³ /j (niveau local) – 9,31 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à Connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
09/2019	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49
Moy annuelle	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49

Il n'y a pas eu d'analyses depuis 2019.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°24 : Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Code Sandre de la station : 037853701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Saint-Arnoult-en-Yvelines (78537)									
Lieu-dit		Impasse des Ecuries – Rue de l'Aleu									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13000									
Nombre d'abonnés raccordés		2497									
Nombre d'habitants raccordés		5877									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 791 m ³ /j (niveau local) – 2 226 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		11/02/2011 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1 (0,5 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2023	NON	50,1	94	81	94,9	32,1	96,8	13,7	94	1,27	96,2

La non-conformité est due à un dépassement de la concentration rédhibitoire en DBO₅, DCO, MES et à un dépassement de la concentration moyenne semestrielle en NH₄⁺ lors d'un évènement exceptionnel le 10 avril 2023, avec déversement au milieu naturel en tête de station. Le débit de référence de 3 791 m³/j n'ayant pas été dépassé, même si le débit enregistré en tête de station a été très élevé (3 209 m³), cela a créé cette non-conformité.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°25 : Station d'épuration de Sonchamp-Bourg
Code Sandre de la station : 037860101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1988									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Vallées									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		302									
Nombre d'habitants raccordés		649									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		260 m ³ /j (niveau local) – 251,5 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		16/12/1987 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
11/2023	OUI	5,36	98,4	39,8	94,8	6	97,2	5,81	94,8	3,6	77,4
Moy annuelle	OUI	5,36	98,4	39,8	94,8	6	97,2	5,81	94,8	3,6	77,4

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°26 : Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes
Code Sandre de la station : 037800301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Les Vignes – RD168									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13500 – 6750 sur une seule file									
Nombre d'abonnés raccordés		1434									
Nombre d'habitants raccordés		3374									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 000 m ³ /j (niveau local) – 546 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2023)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		24/01/2020 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
DCO		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		0,8 (0,6 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
Moy annuelle 2023	OUI	3,59	98,6	21,4	98,6	3,46	98,8	3,58	95,4	0,304	97,5

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites¹ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS² :

STEP	Code Sandre	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Allainville	037800901000	3.32	3.64	4.13	2.32	4,05	3,8
Boinville – Le Bréau	037807101000	1.35	0.59	0.59	1.33	0,56	0,81
Sonchamp – Boutareine	037860103000	1.48	1.3	1.98	0.33	0,85	0,77
Boinville – Bretonville	037807103000	6.35	9.21	7.72	4.09	4,20	4,93
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	0 ³	0 ³	0.40	0 ³	6,35	39,6
Clairefontaine-en-Yvelines	037816401000	NC	NC	NC	NC	9,81	17,4
Corbreuse	039149501000	NC	NC	16,51	21,48	14,3	31,6
Prunay – Craches	037850602000	2.46	1.97	1.41	2.07	0,59	0,75
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ⁴					
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ⁴					
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ⁴					
Sonchamp – Greffiers	037860102000	0.46	1.19	2.39	1.76	1,99	1,42
Sonchamp – La Hunière	037860104000	0 ⁵	0 ⁵	2.75	1.61	6,84	2,68
Ablis – Mainguérin	037800302000	1.8	2.12	2.95	3.71	2,90	4,62
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0.03	0	0	0	0	0
Orcemont	037846401000	2.69	4.83	4.80	3.7	3,18	1,5
Orphin	037847001000	10.2	11.58	8.15	7.46	11,42	10,4
Orsonville	037847201000	3.34	1.61	3.57	1.25	2,07	2,29
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	1.5	1.63	1.58	2.75	1,61	2,23
Prunay-bourg	037850601000	3.71	4.36	3.97	1.18	5	5,21
Ponthévrard	037849901000	0.23	6.48	16.07	11.96	10,45	11,5
Rochefort – Longvilliers	037834903000	2.84	2.08	14.37	9.23	11,75	11,2
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ⁴					
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	119.29	104.3	105.10	133.88	98,29	85,97
Sonchamp	037860101000	2.68	7.9	3.97	2.49	4,92	5,21
Ablis-Les Vignes	037800301000	60.8	88.9	42.10	71.87	96,80	170
Total des boues produites		224.90	254,3	226.82	262.99	283.63	383,40

¹ Les boues produites ont été évaluées sur la base des boues évacuées des stations d'épuration

² En tonnes de matières sèches (tMS)

³ Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

⁴ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

⁵ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées¹ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS² :

STEP	Code Sandre	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Allainville	037800901000	3.32	3.64	4.13	2.32	4,05	3,8
Boinville – Le Bréau	037807101000	1.35	0.59	0.59	1.33	0,56	0,81
Sonchamp – Boutareine	037860103000	1.48	1.3	1.98	0.33	0,85	0,77
Boinville – Bretonville	037807103000	6.35	9.21	7.72	4.09	4,20	4,93
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	0 ³	0 ³	0.40	0 ³	6,35	39,6
Clairefontaine-en-Yvelines	037816401000	NC	NC	NC	NC	9,81	17,4
Corbreuse	039149501000	NC	NC	0	0	0	0
Prunay – Craches	037850602000	2.46	1.97	1.41	2.07	0,59	0,75
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ⁴					
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ⁴					
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ⁴					
Sonchamp – Greffiers	037860102000	0.46	1.19	2.39	1.76	1,99	1,42
Sonchamp – La Hunière	037860104000	0 ⁵	0 ⁵	2.75	1.61	6,84	2,68
Ablis – Mainguérin	037800302000	1.8	2.12	2.95	3.71	2,90	4,62
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0.03	0	0	0	0	0
Orcemont	037846401000	2.69	4.83	4.80	3.7	3,18	1,5
Orphin	037847001000	10.2	11.58	8.15	7.46	11,42	10,4
Orsonville	037847201000	3.34	1.61	3.57	1.25	2,07	2,29
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	1.5	1.63	1.58	2.75	1,61	2,23
Prunay-bourg	037850601000	3.71	4.36	3.97	1.18	5	5,21
Ponthévrard	037849901000	0.23	6.48	16.07	11.96	10,45	11,5
Rochefort – Longvilliers	037834903000	2.84	2.08	14.37	9.23	11,75	11,2
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ⁴					
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	119.29	104.3	105.10	133.88	98,29	85,97
Sonchamp	037860101000	2.68	7.9	3.97	2.49	4,92	5,21
Ablis-Les Vignes	037800301000	60.8	88.9	42.10	71.87	96,80	170
Total des boues produites		224.90	254,3	226.82	262.99	283.63	383,40

¹ Les boues produites ont été évaluées sur la base des boues évacuées des stations d'épuration

² En tonnes de matières sèches (tMS)

³ Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

⁴ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

⁵ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux du 01/01/2017 au 01/01/2024 sont les suivants :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2021	Depuis le 01/01/2022
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ¹	3 000 € / construction individuelle 1 500 € / logement collectif	3 500 € / construction individuelle 1 750 € / logement collectif
Participation aux frais de branchement ²	-	-

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ³	20 €	20 €	25 €	30 €	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1,54 €/m ³	1,56 €/m ³	1,58 €/m ³	1,87 €/ m ³	2,11 €/ m ³	2,30 €/ m ³
Taxes et redevances							
Taxes	Taux de TVA ⁴	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³					

¹ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE), pour une construction individuelle.

Le montant de la PFAC est de 1.750 € / logement créé dans le cadre d'immeuble collectif ou par extension ou par changement d'affectation d'une partie d'une construction existante.

² A la charge du demandeur, hors opérations groupées en domaine public (création/extension de réseaux, mise en séparatif des réseaux, etc.)

³ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³

⁴ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service (sans objet).
- Délibération du 08/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

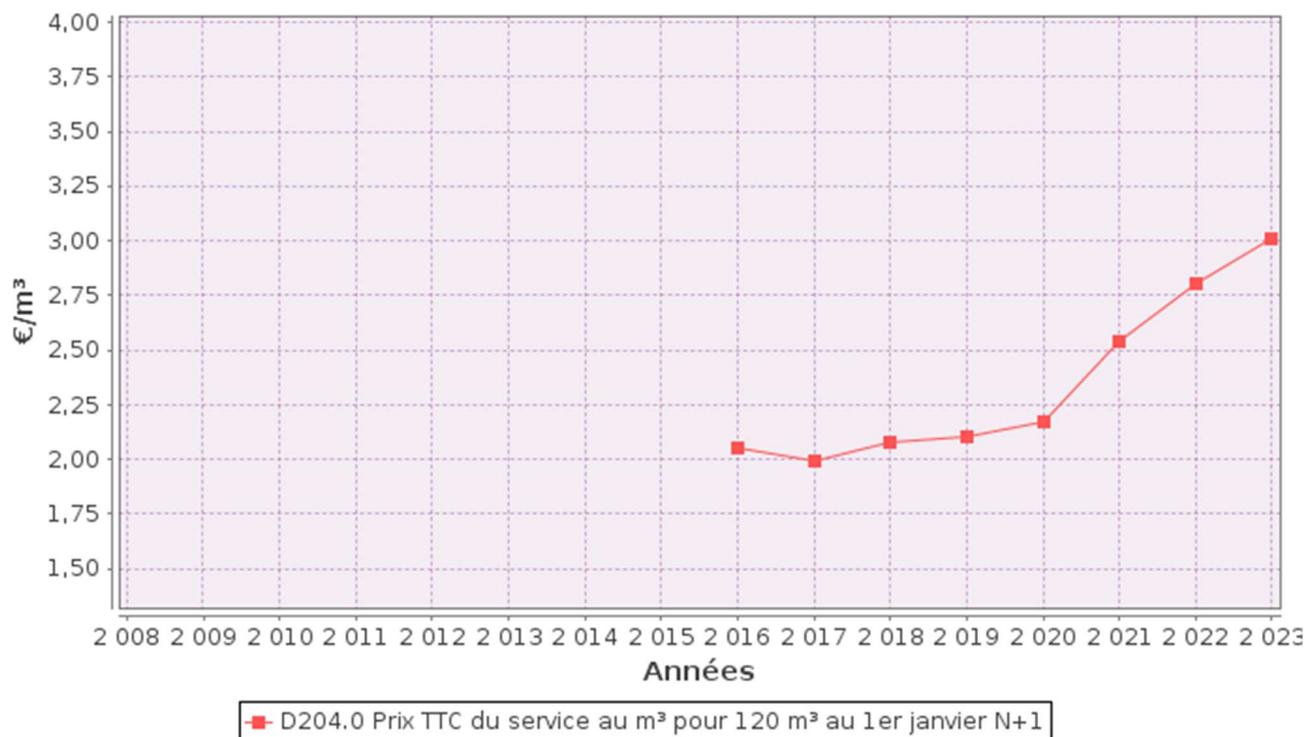


Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	253,20	276,00	9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	283,20	306,00	8,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	_____%
Autre : _____	0,00	0,00	_____%
TVA	30,54	32,82	7,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,74	55,02	4,3%
Total	335,94	361,02	7,5%
Prix TTC au m³	2,80	3,01	7,5%

Le tarif est le même pour toutes les communes.

RPQS Service Assainissement – Année 2023



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique ¹	1 162 903,65	1 286 649,44	1 515 484,26	1 345 125,77	1 621 962,04	2 855 708,88
<i>dont abonnements</i>						
Redevance eaux usées usage non domestique	26 504,07	52 020,58	58 037,32	38 411,51	60 379,00	11 081,42 ²
<i>dont abonnements</i>						
Recette pour boues et effluents importés	-					
Régularisations (+/-)	-					
Total recettes de facturation	1 189 407,72	1 338 670,03	1 573 521,58	1 383 537,28	1 682 341,04	2 866 790,30
Recettes de raccordement	149 500,20	211 500,00	379 500,00	230 001,60	232 500,00	305 000
Prime de l'Agence de l'Eau	81 288,99	81 749,93	72 046,69	75 504,96	78 414,67	33 337,06
Contribution au titre des eaux pluviales						
Recettes liées aux travaux						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Autres recettes (subventions d'exploitation)						
- Contrôles branchements		40 550	36 650	49 200	50 070	39 210
- Subvention AESN		17 144	1 409	926	32 278	-
Total autres recettes		350 943,93	489 605,69	355 632,56	393 262,67	377 547,06
Total des recettes	1 420 196,91	1 689 613,96	2 063 127,27	1 739 169,84	2 075 603,71	3 244 337,36

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 3 948 402,76 € (2 075 603,71 € au 31/12/2022).

L'augmentation des recettes pour 2023 est due au décalage des relevés des compteurs, la facturation ayant eu lieu sur 1 an et demi. 2024 sera une année complète.

La baisse des recettes liées aux contrôles branchement est due à la crise immobilière avec une diminution importante des ventes des biens immobiliers en 2023, malgré l'extension du territoire (incorporation de Corbreuse). Cette diminution des ventes se poursuit en ce début d'année 2024.

¹ Ce montant n'inclut pas la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

² Il ne reste que GUERLAIN

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\left(\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \right) \times 100$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,92%** des 8 457 abonnés potentiels (99,91% pour 2022).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		64,56%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	56,43%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	82,19%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	36

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 36 pour l'exercice 2023 (35 pour 2022).

Les schémas directeurs d'assainissement en cours sur 11 communes (démarrage en mars 2021) vont permettre d'augmenter cet indice prochainement.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Allainville	4,02	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp – Boutareine	23,87	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	9,48	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	18,25	100	100	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	50,8	-	-	100	100
Corbreuse	41,97	-	-	-	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	10,17	100	100	100	100
Sonchamp – Greffiers	3,03	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	12,9	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
la Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	14,52	100	100	100	100
Orphin	38,67	100	100	100	100
Orsonville	6,22	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	13,94	100	100	100	100
Ponthévrard	33,2	100	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	27,4	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	272	100	100	100	100
Sonchamp – bourg	76,4	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	112	100	100	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2022).

¹ Les réseaux collectant une charge < 2000 EH sont mentionnés pour information

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Allainville	4,02	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp - Boutareine	23,87	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	9,48	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	18,25	0	0	0	0
Clairefontaine -en-Yvelines	50,8	-	-	100	100
Corbreuse	41,97	-	-	-	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	10,17	100	100	100	100
Sonchamp - Greffiers	3,03	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	12,9	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
la Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	14,52	100	100	100	100
Orphin	38,67	100	100	100	100
Orsonville	6,22	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	13,94	100	100	100	100
Ponthévrard	33,2	0	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	27,4	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	272	100	100	100	100
Sonchamp - bourg	76,4	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	112	100	100	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des ouvrages d'épuration est **100** (94 en 2022).¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information.

¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH) ¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Allainville	4,02	100	100	100	100
Boinville – Le Bréau	1,24	100	100	100	100
Sonchamp – Boutareine	23,87	100	100	100	100
Boinville – Bretonville	9,48	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	18,25	0	0	0	100
Clairefontaine –en-Yvelines	50,8	-	-	100	100
Corbreuse	41,97	-	-	-	100
Prunay – Craches	3,55	100	100	100	100
Orcemont – Etang Guillemet	2,14	100	100	100	100
Orcemont – Epinaye	1,8	100	100	100	100
Garancières-en-Beauce	10,17	100	100	100	100
Sonchamp – Greffiers	3,03	100	100	100	100
Sonchamp – La Hunière	12,9	100	100	100	100
Ablis – Mainguérin	3,49	100	100	100	100
La Celle-les-Bordes – Maupas	0,3	100	100	100	100
Orcemont	14,52	100	100	100	100
Orphin	38,67	100	100	100	100
Orsonville	6,22	100	100	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	3,65	100	100	100	100
Prunay-bourg	13,94	100	100	100	100
Ponthévrard	33,2	100	100	100	100
Rochefort – Longvilliers	27,4	100	100	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0,74	100	100	100	100
Saint-Arnoult-en-Yvelines	272	100	100	100	0 *
Sonchamp – bourg	76,4	100	100	100	100
Ablis-Les Vignes	112	100	100	100	100

*A St-Arnoult-en-Yvelines, la non-conformité est due à un dépassement de la concentration rédhibitoire en DBO₅, DCO, MES et à un dépassement de la concentration moyenne semestrielle en NH₄⁺ lors d'un évènement exceptionnel le 10 avril 2023, avec déversement au milieu naturel en tête de station. Le débit de référence de 3 791 m³/j n'ayant pas été dépassé, même si le débit enregistré en tête de station a été très élevé (3 209 m³), cela a créé cette non-conformité.

Malgré tout, pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (89 en 2022).

¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP	Filières mises en œuvre	Conformité	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes En 2023
Allainville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	3,8
Boinville – Le Bréau	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,81
Sonchamp - Boutareine	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,77
Boinville – Bretonville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,93
La Celle-les-Bordes bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	39,6
Clairefontaine -en- Yvelines	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	17,4
Corbreuse	<i>Sans objet</i>	Conforme	0
Prunay – Craches	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0,75
Orcemont – Etang Guillemet	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Orcemont – Epinaye	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Garancières-en-Beauce	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Sonchamp - Greffiers	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	1,42
Sonchamp – La Hunière	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	2,68
Ablis – Mainguérin	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	4,62
la Celle-les-Bordes – Maupas	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	0
Orcemont	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	1,5
Orphin	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	10,4
Orsonville	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	2,29
Longvilliers – Petit Plessis	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	2,23
Prunay-bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	5,21
Ponthévrard	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	11,5
Rochefort – Longvilliers	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	11,2
Orcemont – Les Rôtis	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ¹
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Compostage : Compadrüe	Conforme	85,97
Sonchamp - bourg	Evacuation vers une STEU Ablis Les Vignes	Conforme	5,21
Ablis-Les Vignes	Compostage : Compadrüe	Conforme	170
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Conforme	383,40

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = ($\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}}$) x 100

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2022).

¹ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2023, 1 demande d'indemnisation a été déposée (148 rue Pierre Trouvé à Ablis).

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,05 pour 1000 habitants (0 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 2 (près du 148 rue Pierre Trouvé à Ablis, amont de la STEP à Orphin)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 1,3 par 100 km de réseau (1,4 en 2022).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0,04	0,04	0,07	0,13

Au cours des 5 dernières exercices, 1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,13% (0,07% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

RPQS Service Assainissement – Année 2023

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

STEP	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Allainville	1	1	100	100
Boinville – Le Bréau	0	0	-	-
Sonchamp – Boutareine	1	1	100	100
Boinville – Bretonville	1	1	100	100
La Celle-les-Bordes bourg	2	2	100	100
Clairefontaine -en-Yvelines	2	2	100	100
Corbreuse	2	2	-	100
Prunay – Craches	0	0	-	-
Orcemont – Etang Guillemet	0	0	-	-
Orcemont – Epinaye	0	0	-	-
Garancières-en-Beauce	1	1	100	100
Sonchamp – Greffiers	1	1	100	100
Sonchamp – La Hunière	1	1	100	100
Ablis – Mainguérin	0	0	-	-
La Celle-les-Bordes – Maupas	0	0	-	-
Orcemont	2	2	100	100
Orphin	1	1	100	100
Orsonville	1	1	100	100
Longvilliers – Petit Plessis	0	0	-	-
Prunay-bourg	1	1	100	100
Ponthévrard	2	2	100	100
Rochefort – Longvilliers	2	2	100	100
Orcemont – Les Rôtis	0	0	-	-
Saint-Arnoult-en-Yvelines	24	24	100	95,8 *
Sonchamp – bourg	1	1	100	100
Ablis-Les Vignes	16	16	100	100

*A St-Arnoult-en-Yvelines, la conformité n'est pas de 100% car une non-conformité a été déclarée suite à un dépassement de la concentration réhibitoire en DBO₅, DCO, MES et à un dépassement de la concentration moyenne semestrielle en NH₄⁺ lors d'un évènement exceptionnel le 10 avril 2023, avec déversement au milieu naturel en tête de station. Le débit de référence de 3 791 m³/j n'ayant pas été dépassé, même si le débit enregistré en tête de station a été très élevé (3 209 m³), cela a créé cette non-conformité.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 30 (30 en 2022).

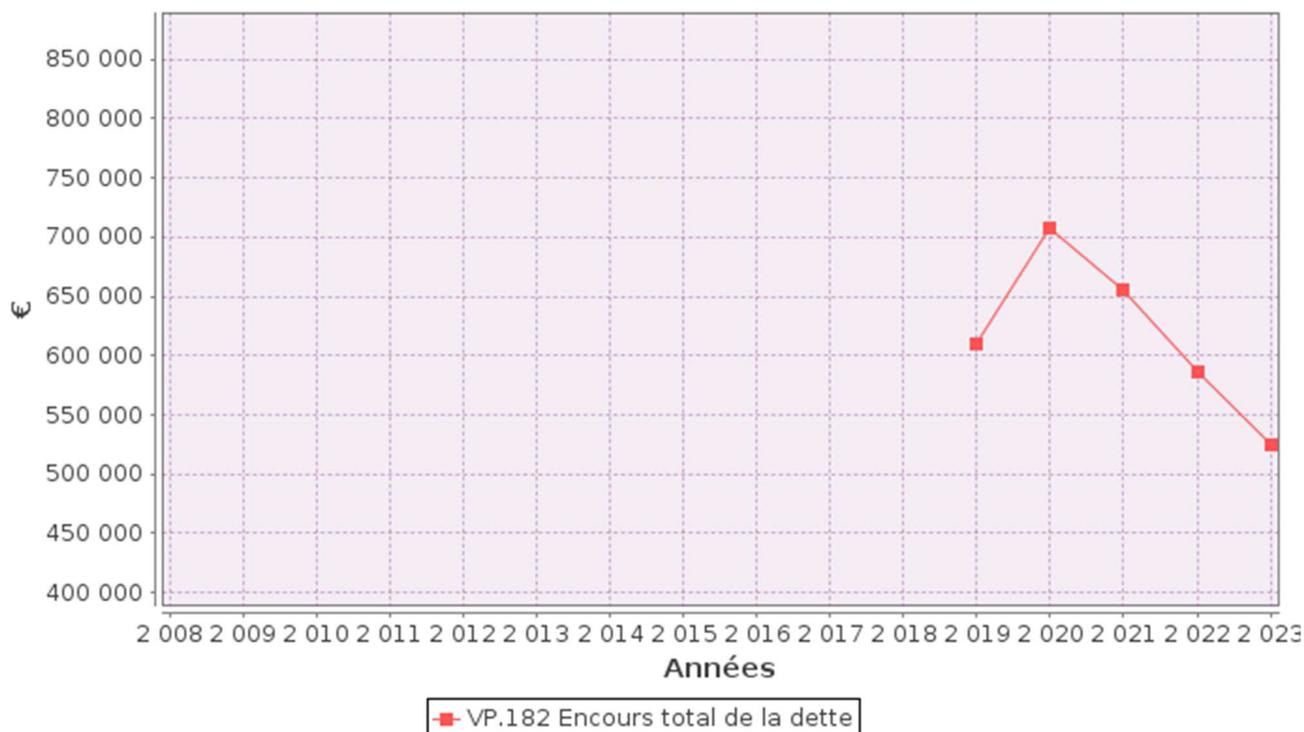
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	585 633,94	524 189,87
Epargne brute annuelle en €	834 410,71	1 616 816,47
Durée d'extinction de la dette en années	0,7	0,3



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	72 625,61	64 639,08
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 519 733,11	1 850 575,14
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	4,78	3,49

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

Ce sont particulièrement des réclamations suite à des contrôles réalisés par d'autres organismes (QUANTITEC au Bouc Etourdi et SAUR à St Arnoult).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0,47 pour 1000 abonnés (0,13 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	391 933,57 €	1 071 494,37 €	121 199,00 €	1 270 533,00 € *	521 997,70 € **
Montants des subventions en €	87 532,00 €	588 878,00 €	41 946 €	508 213,20 €	142 640,00 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-	-	-

*comprend les travaux prévus pour le déplacement du collecteur à Ablis – ZA Ouest

** comprend les travaux pour le silo à boues à la STEP de la Celle-les-Bordes et les travaux sur la STEP de Corbreuse

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		609 438,68 €	706 944,76 €	654 953,31 €	585 633,94 €	524 188,87 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	67 998,92 €	77 071,45 €	69 319,37 €	69 666,22 €	72 374,83 €
	en intérêts	136,13 €	86,72 €	76,47 €	73,03 €	58,61 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice [N], la dotation aux amortissements a été de :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Amortissement de biens	637 950,65 €	655 530,40 €	692 175,03 €	821 357,25 € *	871 563,30 € **
Amortissement de subventions	380 797,27 €	356 738,96 €	354 840,46 €	387 610,48 €	426 335,71 €

*L'augmentation est due à l'intégration de la commune de Clairefontaine-en-Yvelines

** comprend Corbreuse

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude pour 2024	Etat d'avancement au 1 ^{er} mai 2024
Poursuite de la mise à jour des SDA anciens (Ablis, Allainville, Prunay, La Celle-les-Bordes, Garancières, Ponthévrard, ...) – Phases 3 et 4	Phase 1 : 100% Phase 2 : 95% Phase 3 : 80%
Répondre aux exigences des DUP concernant le diagnostic de l'assainissement dans les périmètres de protection des captages (St Arnoult, Rochefort, Sonchamp, Boinville)	30% ¹
Modification des dossiers Loi sur l'eau des stations de Ponthévrard (dans le cadre du SDA), Orphin et Orcemont	DLE Ponthévrard : 95% :
Modification des scénarios SANDRE de 26 STEPs, des cahiers de vie de 24 STEPs	30%
Modification des Manuels d'autosurveillance de St Arnoult et Ablis-Les Vignes	80%

SANDRE validés par la Police de l'Eau et l'AESN : Ablis les Vignes – STEP et SCL, St Arnoult- STEP

SANDRE envoyés pour validation : Rochefort-Longvilliers – SCL, Clairefontaine – SCL, Prunay – SCL, Boutareine - SCL

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Etat d'avancement au 1 ^{er} mai 2024
Réhabilitation de la STEP de Corbreuse (armoie électrique, automatisation extraction des boues) Demande de subvention, DCE, entreprise retenue Travaux	100% 0%
Installation d'un silo à boues à la station de La Celle-les-Bordes Plateforme retournement, Moe désigné, DCE, entreprise retenue PC déposé Travaux	100% 80% 0%
Réhabilitation des STEPs d'Ablis – les Vignes (diffuseurs, dephosphatation, dégrilleur, ...) et St Arnoult (évacuation des boues, remise en route silo, dessableur, déphosphatation, ...) Moe désigné, Demande de subvention, DCE, entreprise retenue Travaux	100% 0%

¹ Réunion avec ARS réalisée sur difficultés, rapport hydrogéologue rendu, en attente de l'avis de l'ARS, hydrogéologue mandaté

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5.

1 803 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0017 €/m³ pour l'année 2023 (0,0042 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet : aucune opération mise en place par le SEASY en 2023.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services						
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 954	16 874	17 197	17 374	18 061	19 824
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	2	2	2	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	224,9	254,3	226,8	263	283,6	383,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,08	2,1	2,17	2,54	2,8	3,01
	Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%	99,91%	99,92%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	35	35	35	35	36
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	88%	98%	97%	94%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	88%	98%	97%	89%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0007	0	0	0,003	0,0042	0,0017